

L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

Montréal, 20 octobre 1938
TROISIÈME ANNÉE, No 2

Paroles de chefs et devoir de soldats

L'un des conférenciers les plus appréciés de la Semaine sociale de Sherbrooke, Dom Crenier, O. S. B., prieur du Monastère de Saint-Benoît-du-Lac, terminait ainsi son cours sur le droit de propriété: « Dans les choses humaines, après Dieu, tout dépend des chefs. Nos chefs, les Pères du peuple, ce sont nos évêques. Nous rendons grâce à Dieu d'avoir un épiscopat admirable. Nous comptons sur nos évêques. D'eux viendra le salut, s'ils sont unis et s'ils sont, comme le Pape, ce que les chefs doivent être aujourd'hui: *des hommes de fer.* »

Parole véridique, certes! Tous, à l'heure actuelle, nous comptons sur nos évêques, en eux se fixe notre espoir, d'eux nous attendons particulièrement les paroles de vie et de vérité.

Et notre attente n'a pas été vaine. Ils ont parlé, nos évêques; ils se sont prononcés sur une foule de questions déjà. Encore tout récemment, à Sherbrooke, a retenti la voix de deux insignes représentants de leur corps sacré, celle de S. Exc. Mgr Desranleau, évêque coadjuteur de Sherbrooke, et celle de S. Em. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec.

Leurs paroles, à tous deux, ont été des paroles de chefs, d'hommes de fer, d'hommes de Dieu. Dans leur voix, aucun tremblement, aucune crainte, mais de la fermeté, de la sérénité. Elle était venue, pour eux, l'heure de parler; comme les Apôtres, leurs prédécesseurs, ils n'ont ni voulu ni pu se taire: *Non possumus non loqui...*

Leur devoir, à eux, ils l'ont accompli et généreusement. Celui des fidèles, des militants, des soldats, sera-t-il accompli avec autant de fidélité et de plénitude? Nous le souhaitons et l'espérons. Pour le leur faciliter en partie, en même temps que pour assurer une large diffusion aux deux magistrales allocutions prononcées à la Semaine sociale de Sherbrooke, l'École Sociale Populaire vient de décider de les publier immédiatement, sous forme de tract, dans sa collection habituelle¹.

Cette initiative s'imposait. Il faut que tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales, — et qui donc aujourd'hui peut à bon droit poser à l'indifférence à leur égard? — prennent au moins contact avec l'allocution de S. Exc. Mgr Desranleau sur l'encyclique *Divini Redemptoris* ou le retour à l'Évangile. Ils y découvriront une pensée remarquable de puissance et d'envergure parce qu'élaborée sous la poussée incoercible de ces trois levains de la doctrine catholique: l'Évangile, les Épîtres de l'Apôtre et les encycliques pontificales. Ils y verront et admireront jusqu'à quelle hauteur peut s'élever le langage d'un évêque quand il sait se faire l'écho des grandes voix du Christ-Jésus, de saint Paul et de Pie XI: « Oui, l'Évangile est la main de Dieu, la vraie main tendue voulant sauver tous les hommes... Et la foi, qui est la justice de Dieu, passera, comme la lumière de cristal en cristal, d'un croyant à un autre croyant, par cet apostolat merveilleux que l'on nomme aujourd'hui l'Action catholique, mais qui n'est que l'esprit du Christ en activité, la vie catholique, la vie de l'Église. »

Il faut que tous aussi lisent, méditent, s'assimilent et tâchent de réaliser la si belle et si claire conférence de S. Em. le cardinal Villeneuve sur les moyens de restituer à l'édifice social son équilibre. Si nous voulions, en bref, la caractériser, nous oserions dire qu'elle fut un acte de courage, un ordre d'éveil et un programme d'action.

Un acte de courage. — Il faut du courage pour dénoncer le mal avec vigueur au risque d'être « taxé, comme on le fait parfois, d'exaspérer l'opinion et de favoriser le désordre »; pour préciser cette fameuse question des bills 19 et 20, « lesquels, tout bien intentionnés qu'ils aient été chez leurs auteurs, peuvent devenir néfastes, en empêchant la construction sociale dans l'ordre... »; pour éclaircir ce problème des relations du corporatisme et de la politique.

Un ordre d'éveil. — Quel coup de clairon aux oreilles des « braves gens embourgeoisés », des « patrons même catholiques qui retardent », des « chefs de la société et des directeurs de la pensée publique »! Allons! tout le monde, « il est temps qu'on s'y mette, si on ne veut pas que les coups de feu et le désordre social prennent les devants. Alors, il ne sera plus temps d'être sage et d'en appeler à la modération ».

Un programme d'action. — Nous invitons à méditer ces pages ceux-là surtout qui sont encore à découvrir ou à demander aux autres ce que l'Église peut bien proposer de pratique pour la restauration de l'ordre au sein de la société. Ils y verront un condensé lumineux des principes d'action sociale chrétienne; ils sauront, enfin, pourquoi l'Église veut un renouveau de vie catholique, une justice qui soit organisée, et un corporatisme professionnel et chrétien. « Écoutez tous, théologiens, économistes, conférenciers et députés: tout l'art de la sociologie, pour guérir le monde, notre monde moderne comme ceux des autres époques et de toutes les diverses époques de crise, consistera à réaliser la *justice sociale*... C'est à ceci que doivent en premier lieu penser les gouvernants et les chefs des divers groupements sociaux. » Qu'on le sache donc en tous lieux: « Ce n'est que par le corporatisme professionnel, corporatisme chrétien, corporatisme qui soit une machinerie propre à favoriser l'exercice social de la justice et de la charité, ce n'est que par ce corporatisme qu'on pourra réformer la société. »

Nous sommes, a-t-on écrit, à l'âge des hommes de fer. Le grand avantage, chez nous, c'est que les hommes de fer y sont avant tout des hommes de Dieu. Puissent les fidèles comprendre la leçon de leurs pasteurs et évêques et accomplir leur devoir dans la plénitude et l'amour!

LA DIRECTION

1. « Pour un Ordre nouveau », allocutions de S. Exc. Mgr Desranleau et de S. Em. le cardinal Villeneuve, O. M. I., prononcées à la Semaine sociale de Sherbrooke. E. S. P., No 297, 32 pages, 15 sous.

A sa réunion tenue durant la Semaine sociale de Sherbrooke, la Commission générale des Semaines sociales du Canada a choisi le sujet et l'endroit de sa prochaine session annuelle. Cette XVII^e session se tiendra à Québec et traitera de la doctrine catholique de la paix. Bien que la date ne soit pas encore définitivement fixée, il est entendu que ce sera après les vacances, en septembre 1939, afin de faire profiter les milieux universitaires de ces cours.

RÉNOVATION MORALE

Les jours dangereux que nous venons de vivre font réfléchir. Deux groupes importants, en Angleterre, un groupe de parlementaires et un groupe de membres de la Chambre des Lords, viennent de publier un appel pour un retour aux « valeurs essentielles », à la pratique des « vertus élémentaires », à « l'obéissance de notre être tout entier au service de Dieu ». Ainsi, concluent Lord Baldwin et ses collègues, nous aurons la paix, parce que « Que votre volonté soit faite sur la terre n'est pas seulement une prière demandant une direction, mais aussi un appel à l'action, car sa volonté est notre paix ».

Il y a longtemps que le grand et saint vieillard du Vatican ne cesse de prêcher cette doctrine. Puissent les chefs des peuples entendre enfin ses paroles de vie!

CROISADE DE PRIÈRES

De nombreuses offrandes de prières nous arrivent pour « la disparition du communisme athée ». Voici en date du 16 octobre le total général:

Messes.....	30,430	Sacrifices.....	172,962
Communions.....	27,944	Heures de travail.....	115,087
Chapelets.....	100,087	Heures de souffrances.....	40,131
Prières.....	295,899	Oeuvres diverses.....	3,401

Nous recevrons ces offrandes jusqu'à Noël. Elles seront ensuite transmises à Rome avec celles des autres pays.

Union des Jeunesses catholiques du Canada

Le congrès d'Ottawa marquera une date dans l'histoire du catholicisme au Canada, date glorieuse et qui permet les plus beaux espoirs. La jeunesse canadienne réalise pour sa part le vœu qu'exprimait Sa Sainteté Pie XI, dans son encyclique *Divini Redemptoris*, sur l'union des catholiques. Hommage en soit rendu tout particulièrement, comme le déclarait, en clôturant le congrès, S. Em. le cardinal archevêque de Québec, à l'A. C. J. C., qui fut, sous l'impulsion de la délégation apostolique, la cheville ouvrière de cette magnifique réalisation.

L'institution corporative, sauvegarde des libertés

Extrait de la leçon d'ouverture professée à la Semaine sociale de Rouen par le président des Semaines sociales de France, M. Eugène Duthoit

De l'existence d'une part d'immuable et d'une part de variable dans les régimes des libertés résulte cette double conséquence: tel régime péchera, parce qu'il n'accorde même pas, soit aux libertés, soit à l'autorité, le minimum strictement requis par la loi éternelle; tel autre encore faillira, mais moins gravement, soit par insuffisance, soit par excès, parce que, tout en accordant, tant aux libertés qu'à l'autorité, leur minimum respectif, il expose pourtant, soit les libertés, soit l'autorité, à abuser de leurs droits. Il y a donc une orientation à suivre, un itinéraire à proposer pour la bonne marche des régimes.

Pour discipliner les libertés

Un exemple concret est ici indispensable pour éclairer notre pensée. Il s'agit, — problème de brûlante actualité pour la France, — du régime de la presse.

L'autorité publique ne peut tout tolérer, tout supporter, y compris la diffamation, l'outrage à la morale, la provocation au crime. Qui contesterait, hormis les purs anarchistes, une telle affirmation? Mais, par ailleurs, il ne convient pas que la presse appartienne au seul gouvernement ou aux puissances d'argent: un tel régime priverait la société des avantages d'une presse libre qui fait la chasse aux abus, propage la vérité, mène d'utiles campagnes pour le triomphe du beau et du bien. Voilà donc les voies à ne pas suivre: celle de l'anarchie, celle de l'asservissement.

Y a-t-il une *via media* où l'on puisse s'engager en toute sécurité et sans boussole? Le problème est loin d'être aussi simple. Car à chaque tournant surgissent des points d'interrogation. Tels

incidents internationaux, comme il s'en est produit récemment, suggèrent, je suppose, à tel gouvernement d'interdire à tels journaux de passer la frontière, parce qu'ils déconsidèrent injustement le pays devant l'opinion étrangère. En pure doctrine, l'interdiction est juste. Mais il y a aussi les faits, les circonstances qui comptent. Qui est ici juge de la déconsidération? Des hommes politiques, faillibles, auxquels il peut être dangereux de confier une arme nouvelle, qu'ils mettront peut-être au service de leurs intérêts ou de leurs passions. Par ailleurs, l'interdiction de sortie peut se montrer inopérante, si la pleine liberté des correspondants de journaux étrangers est respectée. Voilà un premier point d'interrogation.

En voici un autre. Les abus de la liberté tiennent ici, disent certains, à l'origine des ressources qui alimentent les campagnes de presse et, d'une manière générale, l'orientation des journaux. Et l'on propose le contrôle des ressources et du bilan, sans examiner d'assez près si l'outil nouveau, à supposer qu'il arrache l'ivraie, n'arrachera pas aussi le bon grain sur le champ de la publicité.

Enfin, l'on met en lumière la nécessité de frapper la diffamation et l'outrage aux mœurs. Et qui pourrait, en doctrine, ne pas souscrire à la répression d'abus intolérables? Encore faut-il, en matière de diffamation, vouloir que la répression ne soit ni de circonstance ni unilatérale; qu'elle frappe le vrai coupable, non un comparse; que l'insignifiance de la peine ne soit pas en contraste tel avec l'appareil spectaculaire du procès qu'elle devienne une sorte d'encouragement à la récidive.

(Suite à la page 4)

Oui ou non, réaliserons-nous le corporatisme ?

par

le P. Omer GENEST, S. J.

Tous, nous nous rendons bien compte que la situation présente ne peut pas durer indéfiniment. Cette crise qui a mis à nu nos plaies et nos lèvres sociales, cette crise que nous traversons depuis dix ans et dont nous ne parvenons pas à sortir, provoque des réactions menaçantes ou prometteuses, génératrices de violences et de destructions ou fécondes en réalisations nécessaires.

■ Le monde se transforme

Les pays tendent vers une économie nouvelle. Seuls les aveugles béats, les intéressés goulus refusent de l'admettre. Pour avoir donné à de prétendues libertés tous les droits et privilèges, le libéralisme social et économique a érigé la dictature d'un égoïsme accapareur, injuste, trop souvent malhonnête. Les dominateurs occultes de la vie des peuples, gros brasseurs d'affaires et financiers véreux, ont montré, grâce à une démocratie dévergondée, un mépris rapace et insolent du bien commun que pas un dictateur contemporain, fasciste ou naziste, objet de tant de haines, n'égalerait jamais. C'est un fait indéniable qui crève les yeux et le cœur. Pourtant, nous ne serions pas prêts à jeter par-dessus bord le régime démocratique. Malgré ses abus et sa déchéance. Mais une restauration, une purification s'impose. Voilà ce que nous voulons dire.

Les peuples comprennent qu'ils ont payé cher l'individualisme qu'on leur a fait pratiquer au nom des libertés intangibles, d'une égalité menteuse, d'une fraternité illusoire. Ambition frénétique, course échevelée aux profits plantureux, concurrence farouche qui aboutit à la triomphe des plus forts, des moins consciencieux, des trusts omnipotents et exploités; méfaits des sociétés à fonds social anonymes et inhumaines, scandale des greniers remplis et des ventres creux, salaires de famine, chômage désespérant, ploutocratie restreinte et masse innombrable des gagne-petit et des miséreux, opposition haineuse entre les classes: voilà un bien sinistre bilan. Qui contestera sa rigoureuse objectivité ?

La ruine des organisations professionnelles qui disciplinaient les activités sociales des individus et qui donnaient de la force aux faibles devant les forts, cette ruine de l'union et de la collaboration organisée a déchaîné les initiatives individuelles, dissolues et anarchiques. On aurait cru vrai le vieil adage: *Homo homini lupus*, l'homme est un loup pour l'homme. Liberté, liberté chérie, criait-on de toutes parts. Mais nous en avons soupé de ces bobards. Et la révolution est à refaire. Elle est même commencée. Déjà, on peut marquer les deux voies où elle s'engage.

Ou un étatsisme, dominateur absolu, plus ou moins socialiste, tel qu'on le rencontre avec des aspects et des degrés divers, en Russie, en Allemagne, en Italie.

Ou la discipline des activités sociales et économiques par les organisations professionnelles, soutenues par l'Etat, qui régleront métiers et professions pour établir une économie ordonnée, contrôlée. Du vrai corporatisme, quoi, si cher à la doctrine sociale catholique.

Etatsisme envahisseur, auto-discipline des différentes activités professionnelles: laquelle de ces deux tendances l'emportera dans notre pays? Nous voulons la deuxième: l'ordre, l'harmonie des initiatives, la hiérarchie des valeurs, le salut des vraies libertés par une renaissance corporative.

■ Pourquoi le corporatisme

Le corporatisme respecte les principes élémentaires de la plus saine philosophie sociale. Une société n'est pas formée immédiatement d'individus tous égaux, sans lien naturel, et qu'un facteur externe réunit artificiellement à un pouvoir politique. Non. La nation a une structure organique; elle est composée par diverses collectivités, par de petites sociétés, qui ont des fonctions propres, naturelles, complémentaires: la famille, la municipalité, les organisations professionnelles et interprofessionnelles. Le rôle de l'Etat est de favoriser le développement et la libre action de ces éléments vivants et de n'intervenir que pour suppléer à leurs déficiences ou équilibrer leur activité.

Le profit personnel, la concurrence effrénée ne sont pas des principes directeurs suffisants de la vie économique. La poursuite du bien commun, les exigences de la justice sociale promettent davantage une juste répartition des tâches et des gains. Pourtant, il ne s'agit pas d'un naïf appel à la bonne volonté. Il faut créer un ordre juridique, des institutions qui empêcheront « la vertu d'être châtiée » et assureront une plus parfaite pratique de la justice.

Le but apparaît clair et net: faire vivre la société dans l'harmonie de ses éléments divers mais reconstitués organiquement, légalement. Comment y parvenir? En unissant tous ceux qui participent à une même profession, à une même branche de la vie industrielle ou commerciale, au même service social; en groupant les hommes selon la communauté de leurs intérêts naturels et de leur fonction, pour qu'ils se donnent une autorité que l'Etat proclamera officielle et qui réglera cette profession en con-

formité avec ses propres besoins et le bien commun général. Le caractère essentiel du corporatisme, c'est qu'il attribue à chaque profession organisée une autorité choisie par ses membres, un conseil corporatif où sont également représentés leurs intérêts souvent disparates mais toujours solidaires, et qui a pouvoir sur tout ce qui touche à la profession.

Les cadres de l'organisation corporative varient avec les pays, les conditions nationales, les difficultés de chaque contrée; varient aussi avec les professions, leur complexité et leurs besoins. Nous n'avons pas à décrire pour le moment les détails de ce régime à établir chez nous. Nous voulons esquisser en gros traits l'organisation corporative dont « le but est de discipliner la production, de coordonner les activités rivales, de mettre des bornes à la libre concurrence absolue dont on sait les méfaits, de prévenir les abus de pouvoir de la part des grandes puissances capitalistes, de rétablir la justice dans les relations économiques, spécialement au profit des travailleurs salariés, bref, de corriger les défauts du régime capitaliste libéral ».

Or, en face de l'organisation corporative louée par les encycliques pontificales comme le meilleur moyen d'instaurer la justice et la paix dans nos sociétés qui les ignorent, quelles sont dans notre province catholique les diverses attitudes ?

■ Les adversaires du corporatisme

Il y a d'abord ceux qui le rejettent tout de go, par ignorance, préjugés, manque d'adaptation à des besoins criants, haine rageuse du fascisme, etc., etc. Politiciens décrépits qui proclament à tous les vents que les bonnes vieilles formules du bon vieux parti (libéral ou conservateur) vont ramener la bonne vieille prospérité et qu'elles n'ont pas leur place au Canada, dans le Québec, les idéologies subversives: communisme, totalitarisme, fascisme, corporatisme, — beau mélange! — et qu'ils sont des idiots ceux qui prêchent le retour à l'esclavage des corporations d'un moyen âge ténébreux, — nommez-les, Monsieur, ces idiots! moi, je n'en connais pas. Politiciens sur le retour de l'âge! n'insistons pas. Et bientôt, espérons, paix à leur mémoire.

Politiciens plus fringants, qui jettent leur gourme, qui veulent tout régler et tout faire par l'action de l'Etat seul, pour s'amasser ainsi un riche capital d'élections ou assouvir une ambition démesurée de puissance. Avec eux, une société risque d'aboutir à un étatsisme despotique, régulateur universel, dont on connaît, hélas! les tristes résultats.

Hommes d'affaires, industriels, commerçants férus d'individualisme, qui veulent conserver leur liberté entière, le régime de la libre concurrence. Le profit est leur unique préoccupation: que tous crévent, ça n'a pas d'importance à leurs yeux, pourvu qu'eux gagnent. Quand ils n'ont pas réussi à l'empêcher, ils subissent le syndicat et cherchent à l'écraser. Evidemment, ils repoussent la corporation.

■ Nos concitoyens anglais

Une objection: *un certain nombre de nos patrons sont de langue anglaise; par tempérament, ils aiment avoir toutes leurs libertés. Ils feront donc obstacle au corporatisme qui détruit la liberté.*

Le corporatisme ne détruit pas la liberté: il la discipline et l'ordonne, ce qui n'est pas du tout la même chose. Et puis, est-il vrai que le régime corporatif, fondé sur l'entente, la collaboration, soit absolument incompatible avec le caractère anglais et que celui-ci accepterait plus volontiers l'étatsisme dont nous sommes menacés? — car, ne l'oublions pas, nous n'avons plus le choix.

M. Ernest Brown, ministre anglais du Travail, disait, à la Conférence internationale du Travail tenue à Genève en juin dernier, que l'Angleterre accordait peu de confiance aux interventions de l'Etat dans les conflits de travail: « Nous pensons que l'Etat ne doit intervenir qu'en cas de nécessité absolue, qu'il est toujours préférable que les syndicats patronaux et ouvriers s'entendent entre eux, au lieu de se voir imposer par la loi un système quelconque... Nous avons le souci d'écartier les ingérences de l'Etat qui nuiraient au progrès des syndicats librement constitués de patrons et d'ouvriers ». La commission nommée par le président Roosevelt pour enquêter sur les questions ouvrières dans différents pays a publié récemment son rapport. Elle a constaté que la généralisation des conventions collectives dans le Royaume Uni a diminué à leur minimum les difficultés ouvrières. Bien que beaucoup de petits employeurs ne fassent pas partie des associations patronales, ils paient les salaires et observent les autres conditions de travail tel que le stipulent les contrats négociés avec les unions.

1. M. Jean Brethe de la Gressaye, dans son cours à la Semaine sociale d'Angers, 1935, consacrée à l'Organisation corporative (page 274).
2. Paroles transmises par la « United Press » et publiées dans « la Presse », le 13 juin 1938.

Que veut le corporatisme, sinon rendre permanentes et légalement organisées ces rencontres entre patrons et ouvriers pour resserrer davantage les relations entre employeurs et salariés? Si la Grande-Bretagne connaît aujourd'hui une paix sociale qui contraste avec le désordre et les grèves qui désolent la France, c'est que les conventions collectives se sont merveilleusement multipliées. Or, les conventions collectives, surtout quand leurs clauses sont observées par toute la profession, mènent droit au corporatisme social que nous voulons, elles en hâtent la réalisation: elles contribuent à créer l'esprit corporatif et les cadres où il agira. Et cela se passe en Angleterre. Heureux pays!

D'ailleurs, — et ici nous nous abritons derrière l'autorité de M. Everett C. Hughes¹, professeur à l'Université McGill, — nos concitoyens de langue anglaise doivent se rendre compte de ce fait: dans une foule d'industries, qu'ils ont entreprises dans leur propre intérêt et non par générosité à notre égard, ils commandent en rois et maîtres; Baptiste, lui, travaille en sous-ordre et travaille à les enrichir tout en restant pauvre lui-même. Il s'est longtemps laissé tondre, ce bon Baptiste. Mais si, un jour, il trouve le courage d'exprimer un mécontentement justifié et de réclamer de plus justes conditions de travail et qu'il veuille mettre plus d'ordre dans sa maison, — il est chez lui dans la province, — nos concitoyens n'auraient-ils pas tout à gagner en collaborant loyalement à cette oeuvre de restauration? Dans un régime démocratique, surtout s'il s'inspire des principes britanniques, la majorité a tout de même son mot à dire dans les affaires d'intérêt général.

■ Les amis timides du corporatisme

Le corporatisme, nous en voulons bien, disent de braves gens, mais... Les encycliques en parlent, nos évêques en parlent, nos meilleurs sociologues en parlent, ça doit avoir du bon. Mais de quoi s'agit-il exactement? Ils se le demandent. Malgré leur bonne volonté, par insouciance, ils n'ont pas pris la peine de se renseigner. Les documents pontificaux, c'est bien lourd à lire et la vie est si courte! Parce que certains ont joint à leurs convictions corporatives une sympathie pour le crédit social ou pour une dictature, qu'on parle même d'abolir le Conseil législatif, nos timides restent perplexes: le corporatisme exigerait-il toutes ces réformes et ce chambardement? Ils veulent bien du nouveau, mais pas trop, et surtout qu'il soit le plus possible semblable à l'ancien! S'il vous plaît, distinguons. Le Crédit social est une chose, l'abolition du Conseil législatif une autre et le corporatisme, une troisième. On peut favoriser les trois. On peut aussi être corporatiste en rejetant les deux autres. Que les timides amis du corporatisme apprennent ce qu'il est véritablement et ils perdront vite leur crainte.

Nous sera-t-il permis de signaler en toute franchise un esprit inquietant qui se répand de plus en plus, même dans nos milieux bien pensants — ou qui se croient tels? Les organisations professionnelles ont fait ces dernières années des progrès heureux. Nous ne voulons pas affirmer ici que toutes leurs réclamations furent également opportunes. Mais de là à redouter qu'elles ne deviennent, qu'elles ne soient déjà, avec leur force montante, un Etat dans l'Etat, et à conclure qu'il faut les diminuer, les briser, il y a une marge. Nous avons accepté l'Office des salaires raisonnables, mais parce qu'il devait s'occuper des ouvriers isolés, pas encore unis, et favoriser leur groupement; parce qu'il devait soutenir les syndicats et non les supplanter pour la négociation d'ententes avec les employeurs. Si nous voulons nous acheminer vers le corporatisme, les syndicats ouvriers et patronaux doivent grandir et se fortifier, des commissions mixtes se former, les contrats collectifs se généraliser et être maintenus avec, si possible, extension juridique à toute la région qu'ils intéressent.

Au point de vue corporatif, l'on a donc tort de boudier, de brimer les organisations professionnelles, d'en vouloir aux contrats collectifs et de les déprécier. S'il s'y glisse des erreurs, des lacunes, des imperfections, que l'on collabore à les corriger. Cette peur noire d'un Etat dans l'Etat n'est vraiment pas justifiable dans les circonstances. Nous ne réaliserons le corporatisme désiré que si les organisations professionnelles croissent en nombre, en qualité, en influence et si elles obtiennent une légitime autonomie dans leur sphère respective. Travaillons tous dans ce sens unique: il est le seul bon.

Malgré les résistances et les timidités, le corporatisme, nous l'aurons. L'heure des réalisations audacieuses a sonné. Nous ne la manquerons pas.

P.-S. — Dans un prochain article, au titre trompeur: *A bas le syndicalisme, vive la corporation*, nous verrons comment peut s'établir le corporatisme.

1. A la réunion annuelle de la Canadian Political Science Association, tenue en mai dernier, M. Everett C. Hughes a présenté une étude sur les « Social Economic Problems of the French Canadian Race in the Province of Québec ». Ses observations furent publiées dans la revue de cette association. Le « Saturday Night » du 3 septembre 1938, page 2, en donnait un résumé.

La propagande communiste

EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Marée bolcheviste

Les bruits qui couraient sur le bolchevisme en Tchécoslovaquie se sont quelque peu atténués durant ces dernières semaines. Il serait faux pourtant de conclure de cette tranquillité apparente que la marée bolcheviste s'en est retirée. Bien au contraire. La contagion bolcheviste de toute la vie publique continue de plus belle.

Nous avons déjà montré comment le Komintern avait forcé dans le monde entier le cadre des partis communistes et comment il avait pénétré la vie publique par mille canaux. Tel est aussi le cas en Tchécoslovaquie. Son masque actuel, l'antifascisme, et le fait que la Tchécoslovaquie est ouverte à l'Union soviétique depuis la conclusion du pacte militaire entre Prague et Moscou, tout cela y favorise la pénétration du bolchevisme dans des proportions franchement inquiétantes. Il faut insister ici — comme en ce qui concerne déjà cette espèce de propagande rouge — sur le fait qu'à Prague et du côté tchèque on n'est pas toujours conscient d'être bolchevisé. C'est précisément dans les théâtres et dans les cinémas qu'on peut toujours constater à nouveau avec quel enthousiasme le public acclame les solutions bolchevistes des conflits, solutions qui lui paraissent déjà, — ce qui est plus qu'inquiétant, — parfaitement naturelles et impossibles à concevoir d'autre façon. Ici, comme dans d'autres domaines de l'agitation déclarée, le bolchevisme travaille par contrastes. Le « Fascisme », soit l'« Impérialisme basé sur la force », la « Barbarie », le « Servage » et la « Dictature » « menacent » les Tchèques et leur Etat. Pour les en protéger, le bolchevisme se pose en « défenseur de la paix », de la « liberté des petits et des faibles ». Il fait en outre miroiter à Prague les couleurs du panslavisme. Avec de pareilles méthodes de contrastes, le bolchevisme agit sur de vastes milieux du peuple tchèque. Même dans les cinémas qui se trouvent en possession d'associations et d'unions nationalistes et cléricales, on fait passer des films bolchevistes. D'autre part, il faut que l'influence de cette publicité s'exerce en Tchécoslovaquie par des journaux et des revues de tendances purement bolchevistes.

Journaux et revues

Ainsi paraissent à Prague les quotidiens suivants et sur tout le territoire du pays :

Le *Rudé Pravo*, organe central du P. C. T., rédacteur responsable : Josef Sedivy; — le *Halo Noviny*, rédacteur responsable : Karel Kubrycht; — la *Rote Fahne*, rédacteur responsable : Karl Kreibich.

A ces journaux viennent s'ajouter diverses éditions de province, puis des petits journaux paraissant dans les langues des régions-frontière, ainsi qu'un grand nombre d'hebdomadaires et de revues.

Tous ces journaux et revues paraissent avec un grand tirage et répandent les fruits de la pensée communiste dans toutes les classes de la population. Si l'on conçoit, de plus, que les journaux et les revues marxistes travaillent eux aussi dans le même sens, même lorsqu'ils prêchent la « Démocratie » au lieu du bolchevisme et, le cas échéant, vitupèrent contre le bolchevisme ou, plus exactement, contre le Parti communiste tchèque, on verra qu'ils préparent le terrain aux semences bolchevistes. On se rend compte ainsi que le bolchevisme a pris sur le grand public tchécoslovaque un ascendant énorme.

Si le bolchevisme s'est calmé durant ces derniers temps, en Tchécoslovaquie, cela n'indique pas de sa part un certain retrait, mais ceci : qu'on est en train de procéder au regroupement des forces qui comprennent aussi le Parti communiste tchèque et qui doivent trouver leur expression dans la création d'un « Parti d'Etat » formé des éléments de gauche. Son incorporation à Moscou ne fait toutefois aucun doute. Son but, c'est un « Front Populaire ».

Dr K. V.

LES UNIONS INTERNATIONALES

accusées par leurs propres chefs de communisme

La Fédération Américaine du Travail (A. T. L.) vient de tenir son Congrès annuel à Houston (Texas). On sait que les Unions internationales du Canada, qui groupent un bon nombre de nos ouvriers, dépendent de cette Fédération. Elles en reçoivent leur charte et leurs directives. Or, un des principaux officiers, le secrétaire John-P. Frey, a attiré l'attention du congrès sur la situation dange-reuse dans laquelle se trouvent placées actuellement les unions canadiennes. Elles sont de plus en plus pénétrées, dit-il, par le C. I. O. et le communisme. Et il a reproché au Comité central canadien, c'est-à-dire au Conseil des Métiers et du Travail du Canada, de manquer à son devoir. Des instructions sévères seront données à ses officiers.

Il y a longtemps que des observateurs impartiaux signalent ces infiltrations communistes dans nos unions internationales. Plus d'un fait, plus d'une attitude les révèlent. Mais on niait le bien-fondé de ces observations, on les attribuait à l'hostilité des industriels ou à la rivalité des syndicats nationaux. Aujourd'hui ce n'est pas de l'extérieur que part l'accusation, mais du dedans même, et surtout de ceux qui sont les mieux placés pour juger, des chefs mêmes du mouvement. On ne peut donc rejeter cette accusation par une simple dénégation. Elle constitue un fait excessivement grave qui devrait ouvrir les yeux des membres catholiques des Unions internationales et aussi faire réfléchir ceux qui détiennent l'autorité, et doivent empêcher les idées subversives de se répandre dans la classe ouvrière. Il faut agir avant que l'ennemi ne soit déjà bien retranché dans ses positions.

EN ESPAGNE

Les treize points du Dr Negrin

Théorie et réalité

Le programme politique connu sous le nom de *Les Treize points du Dr Negrin* a été lancé à travers le monde par le gouvernement de Barcelone.

Nous ne voulons pas discuter les intentions qui ont pu présider à l'élaboration de ce texte, destiné principalement à la propagande. Il y a lieu, par contre, d'attirer sur lui l'attention de tous les milieux en les priant de confronter ce programme avec le régime actuellement en vigueur dans la zone rouge.

S'informer par exemple :

si le respect de la propriété, tel que le conçoivent les masses révolutionnaires et tel qu'elles l'ont imposé, est bien conforme aux déclarations du Dr Negrin, ou si, au contraire, les spoliations et les collectivisations de caractère communiste sont des réalités incontestables sur le territoire gouvernemental;

si la liberté religieuse est bien appliquée conformément au point 6 et si, après les persécutions qui ont coûté la vie à 16,000 prêtres et religieux, qui ont causé la destruction de milliers d'églises, les habitants ont encore la possibilité de pratiquer la religion ou d'assister à un culte sans risque sérieux;

si l'enseignement, l'éducation scolaire et la conception du foyer familial correspondent bien à la tradition espagnole chrétienne, ou s'inspirent de l'état de choses existant dans l'Union soviétique.

Bien d'autres points encore pourraient être ainsi vérifiés objectivement, vérifications qui démontreraient qu'il y a un abîme entre un programme de propagande et sa réalisation.

La Paix civile, bulletin du mouvement qui cherche à imposer une médiation dans la guerre civile espagnole et peu suspect de parti pris contre le gouvernement de Barcelone, écrit dans son numéro de mai-juin 1938 :

« Si M. Negrin entend que les Espagnols doivent être gouvernés selon les principes énoncés dans son programme, il a le moyen de prouver que ce qu'il dit vouloir, il le veut vraiment. Mais tant que les faits seront en contradiction avec les paroles, celles-ci resteront de vaines expressions qui n'engagent à rien. »

L'organe des syndicats rouges, la *Solidaridad Obrera*, du 5 août 1938, écrit :

« La collectivisation de la campagne a acquis chez nous un développement formidable. La petite propriété est minime comparée à l'étendue de la collectivisation. »

Le même journal, dans son numéro du 18 août 1938 :

« L'unique garantie de notre victoire est l'identification du peuple avec la finalité sociale qu'on a donnée comme but à notre effort en juillet 1936... La reconstruction de l'Espagne ne sera possible que dans une économie dirigée par les syndicats (communistes et anarchistes, car il n'y en a pas d'autres, N. d. l. R.) et jamais en restaurant un système capitaliste. »

Ainsi l'on voit que l'influence de Moscou — qui a déjà fait connaître à l'Espagne gouvernementale la terreur, la Tcheka, les tortures et les massacres de civils — n'est pas près de s'éteindre malgré les « treize points » de M. Negrin.

Le Congrès mondial de la Jeunesse rejette l'idée de loyauté envers Dieu

L'attitude de primauté d'allégeance à la vérité religieuse, de préférence à toute institution ou personne, fut rejetée par un vote unanime au second Congrès mondial de la Jeunesse. Voilà un des nombreux faits étonnants qui s'imposent à l'attention du public à mesure qu'il prend mieux conscience de ce qui s'est passé.

Il est à noter aussi qu'au moment où une commission du congrès suggérait de faire tomber l'embargo sur les armes destinées aux rouges d'Espagne, une

autre poussait le projet d'une alliance européenne qui englobât la Russie soviétique « et tous les autres Etats européens hors la loi ».

Les délégués communistes donnèrent l'impression d'être le groupe le mieux organisé et leur influence dépassa de beaucoup leur nombre. Plusieurs ont constaté aussi que bon nombre de délégués pouvaient difficilement être appelés des jeunes et que visiblement le congrès était contrôlé par des personnes âgées.

LA LIBRE-PENSÉE

Le Congrès des sans-Dieu

Quel but poursuit ce Congrès ?

Il est facile de démontrer que l'« idéal » rationaliste n'est pas seul en jeu. Des intérêts d'un autre ordre soutiennent aussi ce mouvement. « Cherchez le criminel parmi ceux auxquels le crime profite », dit-on : l'athéisme international profite avant tout aux forces révolutionnaires et il n'est plus guère aujourd'hui qu'un des aspects du « cheval de Troie » dont le Komintern se sert pour duper les peuples.

« L'esprit religieux des masses est un obstacle à l'édification du socialisme », écrit Yaroslavsky, le chef des sans-Dieu en U. R. S. S., dont l'organe officiel ajoute : « L'Union soviétique des sans-Dieu a d'énormes responsabilités envers le mouvement international. Pour renforcer la liaison internationale (des athées) nous organisons l'émulation révolutionnaire internationale. »

En langage clair, cela signifie que le Komintern entend bien utiliser la libre-pensée en faveur de la révolution et qu'il considère l'Union mondiale des libres-penseurs comme un « front populaire » de l'athéisme. C'est pourquoi les Congrès de la libre-pensée prennent parti pour les rouges en Espagne; c'est pourquoi toute la presse rationaliste publie des éloges dithyrambiques sur l'U. R. S. S. et sur les Soviétiques.

Les adeptes eux-mêmes ne laissent aucune illusion à ceux qui croient encore que le mouvement de la libre-pensée est un mouvement de philosophie rationaliste ne s'occupant pas de politique.

Le *Sans-Dieu* du 1^{er} septembre 1938 écrit :

« Partout les libres-penseurs se montrent partisans de la collaboration avec les syndicats et les organisations culturelles soviétiques... Un comité d'honneur très brillant a été constitué sous la présidence d'Edouard Herriot... Les principales questions qui seront traitées au Congrès concernent la lutte contre le clergé, la guerre, le fascisme... »

« Dans leur lutte contre le fascisme, les sans-Dieu tendent une main fraternelle à tous les travailleurs... En effet, les fascistes et les valets des cléricaux font tout pour falsifier la science conformément au désir de l'Eglise. Partout les organisations religieuses soutiennent le fascisme... Le Congrès de Londres se prononcera sans ambages pour l'affiliation de l'Union mondiale des libres-penseurs au front mondial antifasciste. »

On le voit, il est peu question de philosophie ou de rationalisme : le fascisme et l'anticommunisme seuls inquiètent les libres-penseurs.

Origines du mouvement

Le noyautage communiste du mouvement date du Congrès de Prague, réuni en 1936, où, sous l'influence des Soviétiques, l'Internationale des libres-penseurs prolétariens et l'Union internationale des libres-penseurs ont fusionné. Depuis lors, comme tout organisme qui admet la collaboration des communistes, le mouvement athée s'applique consciencieusement à soutenir la politique de Moscou.

L'on peut s'étonner que des hommes d'Etat non communistes acceptent de patronner le mouvement. Les libres-penseurs s'en étonnent eux aussi lorsqu'à Prague, il y a deux ans, leurs délégués furent reçus par le président Benès, ils écrivaient : « Combien sont-ils en Europe les chefs d'Etat qui tendraient à honneur de recevoir les représentants de la libre-pensée internationale ? »

Il y en a en effet fort peu, car c'est un honneur très relatif de recevoir les délégués d'organisations s'acharnant, sous les ordres du Komintern, à déraciner la foi, à détruire le christianisme et tout ce qui a fait la grandeur et la dignité des peuples dans l'histoire de la civilisation.

L'institution corporative, sauvegarde des libertés

(Suite de la page 1)

Quant à l'outrage aux moeurs, là surtout il importe que la responsabilité pénale atteigne, par l'importance des sanctions pécuniaires, le mal à sa source immonde et mercantile.

Mais quel que soit le problème posé au sujet de la presse, il reste vrai que l'interdiction, le contrôle public, la répression pénale ne changent les moeurs que si les élites elles-mêmes s'émeuvent, agissent et prennent en quelque sorte en mains les leviers de commande. Voici longtemps déjà qu'un juriste de premier plan, M. Hauriou, demandait, pour franchir la presse de la double servitude qui la guette, — emprise de l'Etat, tyrannie des puissances d'argent, — la « fondation de journaux considérés comme des oeuvres sociales et soutenus par des groupes de partisans dévoués ». Mais il y a plus : la presse étant une institution, il faut qu'elle ait sa propre police intérieure et qu'elle devienne capable, par l'action dynamique de ses élites, de se réformer. Est-il trop tard ? C'est toujours l'heure de se discipliner, surtout en présence d'un péril grandissant. Il faut un Ordre des Journalistes.

Ossature corporative

Le même raisonnement pourrait être appliqué à la liberté d'enseignement et à la liberté syndicale. La liberté d'enseignement a besoin, pour se sauver elle-même, d'une ossature corporative. Quant à la liberté syndicale, il faut que, dominant les instincts de classe et se subordonnant à un bien professionnel, elle trouve dans la corporation sa garantie et son achèvement.

De cette analyse il faut conclure que, pour garantir et discipliner tout à la fois les libertés, dans la France d'aujourd'hui, des Déclarations de Droits, à la manière des actes historiques qui portent ce nom, ne sauraient suffire, malgré le retentissement certain que telles ou telles Déclarations ont eu sur les moeurs, les lois, l'orientation générale de la vie nationale. Des recours devant des juridictions compétentes, libres, indépendantes, chaque fois qu'un droit est menacé ou violé ? Oui sans doute. Notre droit public en comporte et, pour ne citer que le recours pour excès de pouvoir, qui a rendu tant de services, ces garanties juridictionnelles doivent être gardées et au besoin complétées.

La séparation du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire de l'Etat ? Oui aussi : il convient que le juge puisse exercer en pleine indépendance son rôle de gardien du Droit. Des procédures d'arbitrage pour régler au plus vite les conflits de droits et d'intérêts, surtout ceux qui ont un caractère collectif ? Oui encore, et rien n'est plus actuel, rien ne saurait être plus bienfaisant, si surtout les sentences arbitrales avaient juridiquement et moralement pleine autorité de chose jugée. Mais ces garanties diverses peuvent se trouver précaires et n'opèrent qu'avec discontinuité. C'est à jet continu qu'il faut garantir et discipliner les libertés. C'est pourquoi l'existence de corps publics et permanents, intermédiaires entre les personnes et l'autorité souveraine dans l'Etat, constitue une garantie supérieure de liberté et une forme plus évoluée de discipline : d'où l'importance, pour la sauvegarde et le bon usage des libertés dans la cité, des institutions municipales et corporatives. Et par là s'explique la grande considération que marque Léon XIII, dans la conclusion de l'encyclique *Libertas*, pour les franchises municipales, et le crédit accordé par le même Pape et par Pie XI à l'institution corporative, bien distincte de l'Etat corporatif.

L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bi-mensuel
de doctrine et d'action sociale
publié par

LES SEMAINES SOCIALES
et l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction: 1961, rue Rachel Est
Administration: 4260, rue de Bordeaux
MONTREAL

Le numéro: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Petit manuel de restauration sociale

(Suite)

IV. — RÉFORMES FINANCIÈRES

3° La Bourse

174. Quel est le but de toutes ces réformes pour réglementer le jeu à la Bourse ?

Elles tendent à faire remplir à la Bourse son rôle essentiel au service de la société, rôle utile et nécessaire.

Limiter les achats sur marge, empêcher les opérations des *pools*, défendre la vente à découvert, rendre moins fréquentes les mutations trop rapides: voilà des mesures opportunes pour freiner les spéculations boursières qui sèment tôt ou tard la misère et le découragement dans toutes les classes d'une nation.

Les leçons du krach de 1929 et de la crise qui se prolonge depuis seront-elles vaines ? ou nous inspireront-elles une hardiesse ferme pour mettre une fin à des abus que la morale réprovoque et qui nous ont déjà assez accablés de malheurs ?

V. — RÉFORMES POLITIQUES

175. Y a-t-il des réformes politiques qui touchent de très près à l'ordre social ?

Les réformes qui tendent à rendre les élections plus honnêtes et les hommes politiques plus indépendants des influences compromettantes; à assurer une gestion saine et compétente des affaires publiques, ces réformes ne sont pas étrangères ou indifférentes à l'ordre social.

176. Quelle politique exige le respect de l'ordre social ?

Il exige que la politique réalise son objet qui est la poursuite du bien général et non l'enrichissement d'un individu, d'un groupe ou d'une classe; qu'elle domine l'économie et n'en soit pas l'esclave pour faire servir l'économie à l'intérêt commun; enfin, que les élections soient l'expression aussi fidèle que possible du sentiment populaire.

177. Le règne des grands entrepreneurs sur notre vie politique a-t-il assez duré ?

Le règne des grands entrepreneurs en bâtiments, routes, travaux publics de toute sorte, a vraiment assez duré. Tout le monde répète que les souscriptions à la caisse électorale influencent l'adjudication des contrats, et que les entrepreneurs généreux (?) sont en état de s'assurer des privilèges rémunérateurs pour eux mais ruineux pour le public.

178. Comment mettre fin à ce régime ?

Par l'exécution en régie des travaux publics: l'État se fait chef d'entreprise; il nomme et surveille des régisseurs qui dirigent les travaux en son nom et lui en doivent rendre un compte détaillé. Ce système ne supprimerait pas tous les abus, puisque les fournisseurs de matériaux pourraient employer encore les mêmes méthodes que feu les entrepreneurs. Mais il en supprimerait une partie et ce serait déjà autant de gagné...

179. Par quels moyens la dictature économique domine-t-elle la politique ?

Le capitalisme dégénéré, sous lequel nous vivons, domine la politique surtout par la nomination des hommes politiques aux conseils d'administration des grandes entreprises, par des souscriptions aux caisses électorales et par l'asservissement de la presse.

180. Comment rendre le pouvoir politique plus indépendant des puissances d'argent ?

Par l'interdiction aux ministres de faire partie des conseils d'administration d'entreprises industrielles, commerciales ou financières, ou de recevoir de ces entreprises, personnellement ou par l'entremise de leurs bureaux professionnels, des *retainers* ou autres honoraires susceptibles de gêner leur liberté.

Cette interdiction les privera d'une source fructueuse de revenus... Comme compensation, leurs appointements pourraient être relevés; ils seraient aussi assurés, en cas de nécessité, d'une pension à l'expiration d'une période déterminée de services.

181. Comment mettre à l'abri de tout soupçon les hommes politiques et assurer la moralité de la gestion des affaires publiques ?

Il faudrait interdire formellement à l'homme public de faire par un prête-nom ce que la loi lui interdit de faire personnellement. Tout cas de concussion et de péculat devrait être jugé par les tribunaux régulièrement constitués plutôt que par les assemblées délibérantes qui demeurent trop partisans pour être efficacement impartiales.

182. Les souscriptions occultes aux caisses électorales sont-elles néfastes ?

Les souscriptions que les puissances d'argent et les gros entrepreneurs versent secrètement aux partis politiques constituent un moyen de chantage et de corruption trop souvent efficace, hélas! Et puis, l'usage que font les partis, en temps d'élection, des sommes qu'ils ont ainsi reçues n'est pas moins immoral, puisqu'il se traduit, le plus généralement, par l'achat des consciences.

183. Comment remédier à ces abus ?

Il faudrait obliger les partis à déclarer les montants souscrits à leur caisse électorale, ainsi que la provenance de ces souscriptions, à publier, en outre, un état détaillé des sommes affectées à l'organisation générale du parti, ainsi qu'à son organisation dans chaque circonscription électorale.

184. Les élections devraient-elles être tenues à date fixe ?

Oui, car la période d'incertitude qui précède l'annonce officielle des élections nuit aux affaires, énerve l'opinion publique, place le parti au pouvoir dans une position plus avantageuse (il choisit son heure!). Quant aux élections complémentaires, elles devraient être tenues dans un délai déterminé, le plus bref possible, et non pas au moment où le parti au pouvoir juge que ses chances sont les meilleures.

185. Comment assurer un vote honnête ?

Par la confection consciencieuse et surveillée des listes électorales; par l'introduction de la carte d'identité dans les villes d'une population dépassant les 10 ou 15 mille habitants; par l'application rigoureuse de la loi contre les suppositions de personnes (télégraphes) et au besoin renforcement des peines contre ses violateurs.

186. Dans un État démocratique, la presse joue-t-elle un rôle important ?

Oui, car les gouvernements sont censés obéir à « l'opinion », cependant que la presse est censée former « l'opinion ».

187. Quelle est la plaie des démocraties ?

Le journalisme d'affaires et la presse de parti qui dégradent, trompent et faussent l'opinion publique au lieu de la guider en la rectifiant.

188. Peut-on diminuer l'influence désastreuse de la presse servile ?

1° En obligeant les sociétés éditrices de journaux à publier la liste assermentée de leurs administrateurs, actionnaires, créanciers hypothécaires et rédacteurs réguliers. Les sources d'inspiration mises à jour, le public saurait à quoi s'en tenir sur le désintéressement et les mobiles d'intervention de ces journaux.

2° Par l'établissement d'une imprimerie d'État pour le gouvernement provincial et par l'obligation pour les autres corps publics de n'accorder des contrats d'impression qu'après demande de soumissions. Ces contrats sont en effet le moyen favori des partis au pouvoir pour se gagner le concours de la presse et récompenser sa fidélité. Sans compter que l'octroi de contrats sans demande de soumissions, en supprimant la concurrence, entraîne nécessairement pour l'État des pertes à la longue considérables.

(A suivre)

Pour un Ordre nouveau

La voix de l'Église

Sous ce titre l'École Sociale Populaire publie les remarquables allocutions prononcées à la Semaine sociale de Sherbrooke par S. Exc. Mgr Desranleau, évêque coadjuteur de Sherbrooke, et S. Em. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec. On trouvera aussi dans la même brochure deux autres allocutions des mêmes personnalités adressées à des ouvriers : le discours de Mgr Desranleau à la célébration de la Fête du Travail en septembre dernier et le discours récent de Son Eminence au congrès de la C. T. C. C. à Theford-les-Mines.

Ceux qui veulent connaître la vraie pensée de l'Église sur les relations entre le capital et le travail, sur la restauration sociale, sur l'établissement d'un ordre nouveau par le corporatisme, et cela non dans le vague, l'abstrait, mais en pleine réalité vivante, dans notre milieu canadien, aux jours mêmes que nous vivons, liront cette brochure avec grand intérêt et profit. On se plaint parfois que les encycliques sont mal interprétées, que chacun les tire de son côté, qu'on ne cite que tel passage qui fait son affaire : voici une occasion unique d'entendre une voix autorisée, dégagée de toute partialité, uniquement soucieuse de la vérité et du bien des âmes, la voix même de l'Église du Canada, peut-on dire, transmettant à ses ouailles les paroles du grand Pontife de Rome, indiquant leur vrai sens et les appliquant à notre situation.

Cette brochure de 32 pages se vend 15 sous l'exemplaire, \$1.50 la douzaine, \$9.00 le cent.

Cercles d'études

Les réunions des cercles d'études ont repris. Un abonnement à l'Ordre nouveau fournira chaque mois une abondante matière pour les travaux. C'est le journal idéal pour ceux qui s'intéressent aux questions sociales.

Il nous reste encore cinq plans d'étude sur feuillet de deux pages : un sur l'encyclique *Rerum novarum* et quatre sur l'organisation corporative d'après l'encyclique *Quadragesimo Anno*. Ils se vendent 10 sous la douzaine, 70 sous le cent.

Nous recommandons aussi aux cercles d'études, qui veulent étudier l'encyclique *Divini Redemptoris*, l'édition avec divisions et notes publiée par les Editions Spes. On trouvera difficilement un aussi bon instrument de travail. Cette édition est en vente à l'École Sociale Populaire, au prix de 30 sous, 35 sous franco.

Réabonnement

La plupart de nos abonnés se sont empressés de payer leur réabonnement. Nous les en remercions bien cordialement. Mais il reste des retardataires. Et ceux-ci paralysent notre oeuvre. Nous les prions de vouloir bien se mettre en règle aussitôt.

Double pagination

Quelques-uns de nos lecteurs nous ont demandé d'adopter pour notre journal une pagination qui s'étendrait d'une année à l'autre et leur permettrait de consulter plus facilement les numéros parus, qu'ils conservent et font relire, surtout si nous voulons bien publier à la fin de l'année une table des matières. Nous nous rendons volontiers à cette demande. À partir de ce numéro-ci, il y aura double pagination : celle déjà en usage et qui ne s'occupe que du numéro présent, et une deuxième, entre parenthèses, qui s'étend sur toute l'année.